



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 10 octobre 2022

Date de la convocation : 05 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain DELSAUX,

Membres en exercice :

9

Présents : 8

Votants : 9

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention :

0

Présents : Sebastien BERNARD, Andre-Luc BLANC, Nicolas BOETTI, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Jean-Paul RE

Représentés : Sylvain RICHARD

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance:Nicolas BOETTI

**Objet: Modification de la délibération voies communales de la Mure-Argens
DE_2021_018 - DE_2022_266**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

la nécessité de corriger des anomalies en matière de voirie communale classée
délibération de_2021_018

Monsieur le maire expose qu'il convient d'apporter des adaptations

Proposition des Noms des voies communales à ajouter :

- La placette
- Rue de la placette
- Place de la fontaine



- Rue du Bari
- Impasse du Bari

Après en avoir délibéré Après en avoir délibéré des membres présents, le Conseil Municipal décide

- **D'adopter** les nouvelles dénominations des voies communales
- de charger Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,*

Le Maire



Alain DELSAUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 octobre 2022 et publication ou notification le 10 octobre 2022

